Assemblée des Partenaires

Rôles

1) *Consultation* sur le développement du plan de stratégie
2) *Validation* du plan de stratégie et le budget annuel
3) L'assemblée est *informée* sur les sujets suivants :
   - Progrès des programmes et le rapport d'activité annuel
   - Changements importants en ressources humaines dans l'organisation du réseau.
   - Changements du cadre légal et/ou des directives pertinentes au niveau des autorités fédérales/régionales

Partenaires

Toute personne active dans le domaine de la santé mentale au sens large et selon la définition du Réseau Matilda, et qui adhère à la mission du réseau peut devenir membre du réseau et participer à l'Assemblée des Partenaires :

1) Services, institutions, asbl, ….
   - Public
   - Privé
2) Individus
   - Professionnels
   - Jeunes et leurs familles/proches

Composition

L'assemblée est composée des partenaires des trois pôles d'activité :

Santé mentale spécialisée	**Santé / action sociale / aide à la personne**	**Société**
Maximum 1/3	*Maximum 1/3*	*Minimum 1/3*
Hôpital psychiatrique	Aide à la Jeunesse – autorités mandantes	PMS/PSE
Hôpital général – psychiatre/ psychologie de liaison	Aide à la Jeunesse – résidentiel	Enseignement
Ambulatoire	Aide à la Jeunesse – accompagnement	Prévention
Santé mentale mobile	Santé générale (hôpital, ambulatoire, ...)	Promotion de la santé
Plateforme de concertation en santé mentale	Soins & aide à domicile	Maisons de Jeunes
Autres…	(Petite) enfance	Justice / police
	Aide aux familles & parentalité	CPAS
	Handicap	Logement
	Assuétudes	Loisir / sport / culture
	Aide aux victimes	Accueil
	MENA	Jeunes et Proches
	Autres…	AMO
		Mutuelles
		Autres…

Le Réseau Matilda veille à préserver l'équilibre entre ces trois pôles.

Réunions

1) L'assemblée se réunit 1x par an pendant le 1er trimestre (sauf décision exceptionnelle par le Comité de Réseau)
2) La date est envoyée minimum 3 mois en avance
3) Personnel Matilda :

Tous les membres du personnel Matilda peuvent être présents pendant les débats, à l'exception des débats concernant une personne du personnel pendant lesquels la fonction de coordination *(coordinateur/-trice & psychiatre de réseau)* est la seule à participer

Les débats

L'Assemblée des Partenaires se veut un lieu de débat où se joue un processus démocratique, permettant un échange et un partage d'idées dans le respect des différences de chacun.
Le débat est un préalable à toute décision de vote.
Le débat est ouvert à quiconque sur invitation ou sur demande, qui pourrait contribuer par son avis, son expertise ou sa fonction.

Prises de décisions

Les décisions seront prises :

1) 1e étape : par consensus
2) 2e étape : par vote
   - A main levée
   - Si cela concerne une personne = vote secret
     - L'assemblée peut voter pour la fonction de coordination *(coordinateur/-trice & pédopsychiatre)*
     - Pour les autres membres du personnel, les décisions sont prises au niveau de CR
   - La décision est votée à la majorité simple.
   - Chaque partenaire présent à l'AP ne dispose que d'une voix. Une procuration en cas d'absence n'est pas possible
   - Le vote ne peut avoir lieu que si le nombre de partenaires est de minimum 11.

Comité de Réseau

Rôles :

- L'élaboration, l'exécution et l'adaptation du plan stratégique et du plan d'action selon les besoins du terrain et les modèles validés par SPF
  - *S'assurer que les programmes répondent bien aux besoins*
  - *Définir de manière participative les objectifs*
  - *Elaborer un plan d'action*
  - *Préciser les facteurs nécessaires pour que le réseau remplisse sa mission selon ses valeurs*
- La structuration des aspects organisationnels du CR, de l'assemblée et du CF
  - *Etablir les procédures d'entrée et de sortie, de la gestion des conflits*
  - *Garantir une place à chacun, clarifier les responsabilités de chacun*
  - *Veiller la transparence, l'indépendance, la responsabilité, l'intégrité*
- L'approbation du budget et des comptes, veiller à la bonne gestion financière, planifier l'affectation des moyens
- L'élaboration et l'adaptation de la convention de réseau
- Préciser et soutenir le mandat de la fonction de coordination
- Valider les propositions introduites par les différents Groupes de Travail, Comités, Comités Transversales du réseau.

Composition :

- Les représentants de trois pôles d'activité qui sont mandatés par l'Assemblée des Partenaires : max. 25 membres
- Un représentant de l'employeur
- Coordination de réseau : coordinateur/-trice & pédopsychiatre
- Invitées permanentes :
  - Coordination des autres réseaux luxembourgeois en santé mentale & assuétudes : Réseau ProxiRéLux, Réseau CLA
  - Responsable des équipes mobiles Odyssée
- Invitées occasionnelles :
  - Coach Participation
  - Autres personnels du Réseau Matilda

Santé mentale spécialisée	Santé / action sociale / aide à la personne	Société
Maximum 1/3	*Maximum 1/3*	*Minimum 1/3*
Hôpital psychiatrique	Aide à la Jeunesse – autorités mandantes	PMS/PSE
Hôpital général – psychiatre/ psychologie de liaison	Aide à la Jeunesse – résidentiel	Enseignement
Ambulatoire	Aide à la Jeunesse – accompagnement	Prévention
Santé mentale mobile	Santé général (hôpital, ambulatoire, ...)	Promotion de la santé
Plateforme de concertation en santé mentale	Soins & aide à domicile	Maisons de Jeunes
Autres…	(Petite) enfance	Justice / police
	Aide aux familles & parentalité	CPAS
	Handicap	Logement
	Assuétudes	Loisir / sport / culture
	Aide aux victimes	Accueil
	MENA	Jeunes et Proches
	Autres…	AMO
		Mutuelles
		Autres…

Le mandat

- Les candidatures peuvent être envoyées à tout moment à la coordination de réseau en concertation avec les autres partenaires du même type de service dans le même pôle d'activité dont le membre est le représentant.
- Le Comité de Réseau décide le nombre de sièges par pôle à remplir afin de préserver l'équilibre des différents pôles d'activités.
- Après validation du Comité de Réseau, le candidat participera aux réunions du CR comme invité jusqu'à la validation par l'Assemblée.
- L'Assemblée des Partenaires valide par consensus les candidates membres du Comité de Réseau.
- Le mandat est donné pour 3 ans et renouvelable par l'Assemblée des Partenaires.
- Un membre absent pourra se faire représenter par son suppléant, préalablement connu du CR.
- Les membres s'engagent à faire circuler les informations du réseau aux partenaires associés qu'il représente et faire l'état des besoins et des demandes de ces partenaires.

Fin du mandat

- Le CR peut décider d'enlever le mandat et demander à l'Assemblée de désigner un autre représentant au cas où :
  - Un membre est absent pendant une période substantielle
  - Un membre empêche ou met en péril le processus démocratique et décisionnel
- Si un membre du CR souhaite quitter le CR, il doit le signaler au CR. L'Assemblée doit désigner un remplaçant.

Réunions

- Le Comité de Réseau se réunit 1 fois par mois, avec un minimum de 8 fois par an.
- Les réunions sont préparées et animées par la coordinateur/-trice. L'ordre du jour est transmis aux membres du CR 5 jours avant la réunion.
- Le compte rendu est préparé par un membre du CR

Prises de décisions

Pour les décisions concernant la stratégie, les finances et/ou les ressources humaines, un quorum d'au moins 6 représentants est requis (de préférence avec 2 représentants par pôle).

Les décisions seront prises :

- 1e étape : par consensus
- 2e étape : par vote
  - A main levée
  - Tout vote qui concerne une personne = vote secret
  - La décision est votée à la majorité simple
  - Lors des votes à main levée, quel que soit l'objet de ceux-ci, toute personne invitée au débat doit quitter la séance
  - En cas d'égalité des votes, après débat, un 2ème tour de vote est organisé dans la même réunion. Si le résultat reste inchangé, le vote sera reporté à un prochain CR.

Comité de Finance

Rôle

- Préparer le budget annuel
- Etudier la faisabilité pour éligibilité et accorder les dépenses
- Vérifier le bilan annuel et préparer le rapport financier pour le SPF SP
- Remettre son avis au Comité de Réseau pour leur validation
- Soutenir la coordination de réseau dans la gestion financière quotidienne du réseau

Membres

- Coordinateur/trice de réseau
- Représentant de l'hôpital B4
- Membres du Comité de Réseau, qui sont mandatés par l'ensemble des membres du CR

Réunion

- Au minimum 2x par an pour préparer les budgets et les bilans annuels
- L'ordre du jour est préparé par la coordination de réseau
- Chaque groupe de travail ou autre organe qui souhaite engager une dépense envoie à la coordination de réseau, une note précisant : le type et montant de dépense et sa justification en lien avec les objectifs opérationnels du réseau. La coordination de réseau évalue si la demande nécessite une intervention du Comité de Finance.

Audit Financier des autorités

L'ensemble des dépenses engagées dans le cadre du Réseau Matilda peut être auditée par les autorités. En cas de remise en cause d'une dépense, si après une nouvelle justification de la part du réseau, les autorités maintiennent leur décision de refuser la dépense engagée, comme précisé dans la convention concernant l'implémentation de la Nouvelle Politique de Santé Mentale pour Enfants et Adolescents « financement du réseau », article 7 paragraphes 3 et 4 : « *La décision de récupérer les montants octroyés, ou une partie de ceux-ci, est prise sur proposition du comité d'accompagnement. Cette décision est notifiée par écrit/via mail au contractant. Les montants seront récupérés via la sous-partie C2 du BMF.* »

Comité Transversal de 1ère Ligne

Rôles :

- Soutenir la mise en place de la convention INAMI Soins Psychologiques
  - Analyser les besoins de la population et des services
  - Valider des candidats psychologues sur base des CV
  - Garantir une meilleure répartition des ressources au niveau âge, géographie, …
  - Développer une méthodologie d'évaluation
  - Développer un budget annuel
  - Promouvoir et soutenir la philosophie de la convention
- Tisser des partenariats locaux
  - Créer les « équipes » multidisciplinaires
  - Optimiser les ressources et l'offre de soins
- Réfléchir sur le développement d'une offre manquante (ex. petite enfance)
- Initier des projets pilotes avec les partenariats locaux / partenaires
- Être le relais / faire le lien entre les besoins de la population et les psychologues conventionnés
- Faire le lien entre les psychologues conventionnés et INAMI/SPF SP
- Développer des recommandations
- Réfléchir sur les formations offertes aux psychologues conventionnés et les professionnels de la 1ère ligne
- Informer la population sur l'offre de soins de 1ère ligne
- Soins Intégrés

Débat et décisions

Le Comité Transversal se veut un lieu de débat où se joue un processus démocratique, permettant un échange et un partage d'idées dans le respect des différences de chacun.
Le débat est un préalable à toute décision.
Les décisions sont prises par consensus.
Une validation des Comités des Réseaux ProxiRéLux et Matilda est nécessaire pour des décisions concernant :

- Stratégie
- Finances
- Personnel

Composition :

- Les services travaillant la santé mentale et/ou le bien-être dans la 1ère et 2ème ligne :
  - Représentants de la Fonction 1 (réseau ProxiRéLux)
  - Représentants du Programme Observation, Détection, Intervention Précoce (réseau Matilda)
- Représentant(s) des psychologues conventionnés
- Coordinations des réseaux
- Coordination locale
- Chargée de projet Convention Soins Psychologiques

Réunions
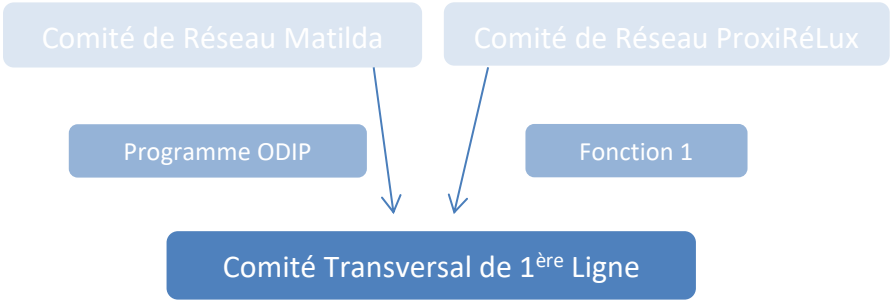
- Le Comité Transversal se réunit un minimum de 4x /an.
- Les candidatures des psychologues peuvent être discutées et validées par email